

# Lettre d' INFORMATION

DE L'UCANSS

**LI 0496**

Paris, le mardi 6 mai 2014

**Émetteur** : Lise Rothnemer, Samia Souissi DDARH : Tel : 01.45.38.82.75,  
01.45.38.81.16 Fax : 01.45.38.81.74  
@mail : lrothnemer@ucanss.fr, ssousssi@ucanss.fr

**Objet** : Mise en œuvre de la VAE CQP

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin Conseil Régional,  
Madame, Monsieur l'Agent Comptable,  
Madame, Monsieur le Directeur de CRFP,

Les CQP interbranche du Régime général de Sécurité sociale sont désormais accessibles par la voie de la validation des acquis professionnels (VAE).

Cette nouvelle modalité d'accès aux CQP « gestionnaire conseil de la Sécurité sociale », « conseillers offres de services » et « manager opérationnel » va permettre à des salariés ayant au moins trois ans d'expérience de labelliser leurs compétences et d'obtenir la même certification professionnelle que s'ils avaient suivi un parcours de formation et les épreuves correspondantes.

Pour les organismes employeurs, c'est également une opportunité pour valoriser les compétences de leurs collaborateurs, accroître leur employabilité, répondre aux objectifs de l'Accord de branche du 3 septembre 2010 et de la loi du 5 mars 2014 portant réforme de la formation professionnelle, qui recentre la formation professionnelle sur la qualification.

Les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette démarche sont joints en annexe. Les dossiers de recevabilité sont également publiés sur le site de l'Ucanss (espace RH et espace salariés).

Les dossiers de recevabilité peuvent être adressés à l'Ucanss à partir du 2 juin 2014. Le conseiller VAE de votre CRFP et mes collaboratrices Lise Rothnemer et Samia Souissi sont à votre disposition pour tout complément d'information.

Souhaitant que ce nouveau dispositif réponde au mieux à vos attentes, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin-Conseil Régional, Madame, Monsieur l'Agent Comptable, Madame, Monsieur le Directeur de CRFP l'expression de mes salutations distinguées.



Didier Malric  
Directeur

**Document(s) annexe(s) :**

- La VAE CQP en pratique,
- Dossier VAE GC,
- Dossier VAE COS,
- Dossier VAE CQP MO VF,
- Les conseillers VAE CQP,